Nations Unies S/PV.6617



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 septembre 2011
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6617e séance (privée) du Conseil de sécurité

Séance tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 15 septembre 2011, à 19 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 6617e séance, tenue à huis clos le 15 septembre 2011, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité".

Comme suite à la décision prise à la 6616e séance, le Président, agissant en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Vuc Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, à prendre place à la table du Conseil.

Avec l'assentiment du Conseil, le Président a invité les représentants de l'Albanie, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, de Chypre, du Danemark, de l'Égypte, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, du Monténégro, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et des Pays-Bas, à leur demande, à participer à l'examen de la question sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Comme suite à la décision prise à la 6616e séance, le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Edmond Mulet, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à prendre place à la table du Conseil.

Comme suite à la décision prise à la 6616e séance, le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Enver Hoxhaj à prendre place à la table du Conseil.

Les membres du Conseil, M. Jeremić, M. Mulet et M. Hoxhaj ont eu un échange de vues. »

11-50146 (F) 160911 160911



